

95 B2276

10997

R

2
SOCIÉTÉ ANONYME

Société Anonyme
IN EXTENSO PROVENCE

Les Docks Atrium 10,4
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE CX 02

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME
IN EXTENSO PROVENCE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société Anonyme
IN EXTENO PROVENCE
Les Docks Atrium 10,4
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE CX 02

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME IN EXTENO PROVENCE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaires aux comptes de la société **IN EXTENO PROVENCE** et en application de l'article L.225-244 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport en vue de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Mes travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Maisons Laffitte, le 24 mai 2012



Jean Pierre LE BRIS
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes